

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240425-2024-DM-056A-AU
Date de télétransmission : 06/05/2024
Date de réception préfecture : 06/05/2024

publié - Notifié le 06/05/2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HÉTUIN

Hétuin

Département du Val d'Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

**DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-056A
du 25 avril 2024**

OBJET : FINANCES LOCALES – Subventions attribuées aux collectivités (7.5.1)

FINANCES - Demande d'aides financières auprès de Monsieur Le Préfet du Val d'Oise et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise pour des travaux de réhabilitations, remises aux normes et extensions de Groupes Scolaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de programmer des travaux d'extension, de réhabilitation et de remises aux normes dans les groupes scolaires goussainvillois pour la rentrée scolaire 2024,

Considérant que la loi de Finances pour 2024 a abondé de nouveau la Dotation Politique de la Ville (DPV) à laquelle est éligible la commune de Goussainville et que cette dotation peut être sollicitée pour financer lesdites opérations,

Considérant que ces travaux peuvent être co-financés par le Conseil Départemental au titre de Val d'Oise Territoire,

Considérant que le plan de financement a été établi comme suit :

Dépenses éligibles	€	Moyens financiers	Subventions acquises/ demandées	€
		Aides publiques		
Acquisition	0,00	État		
Travaux	986 000,00	DPV 2023	demandées	591 600,00
Frais de personnel	0,00	Autres subventions		
Autres	0,00	Conseil Départemental	demandées	95 000,00
		Conseil Régionale		
		Union Européenne		
		Autres ressources		
TOTAL HT	986 000,00	Autofinancement		299 400,00
TVA	197 200,00			
TOTAL TTC	1 183 200,00	TOTAL		986 000,00
		<i>Préciser le montant du FCTVA (16,404%)</i>		<i>161 743,44</i>

DECIDE

Article 1^{er} : DE SOLLICITER auprès de Monsieur Le Préfet du Val d'Oise, au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2024, et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre de Val d'Oise Territoire, des subventions les plus élevées possibles en adéquation avec des travaux d'extension, de réhabilitation et de remises aux normes dans les groupes scolaires gousainvillois.

Article 2 : DE SIGNER tous les actes afférents à cette décision.

Article 3 : DE TENIR le Conseil Départemental du Val d'Oise et la Préfecture du Val d'Oise informés de l'avancement des réalisations.

Article 4 : DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget communal.

Le Maire,
Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.